

Décision 11-D-19 du 15 décembre 2011

relative à des pratiques mises en œuvre dans
le secteur de la distribution de gadgets et
articles de fantaisie

Posted on: 15 décembre 2011 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Ministre de l'économie, de
l'industrie et de l'emploi

Dispositif(s)

Pratique établie
Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)

Kontiki SAS

Lire

le texte intégral de la décision

118.97 Ko

le communiqué de presse